

## ANNEXE : LISTE DES DEPENSES ELIGIBLES AU SOUTIEN A PROJET

*Rappel : seules les dépenses dont l'objet sera réalisé entre les dates de début et de fin du projet inscrites au contrat sont éligibles.*

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES	OBSERVATIONS	TYPE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES
<b><i>Voyages préparatoires (Transport de personnes)</i></b>	Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat  Taxis et frais kilométriques non éligibles.	Copies des factures, liste des participants  Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux
<b><i>Voyages (Transport de personnes)</i></b>	Les dates de voyage doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat  Taxis et frais kilométriques non éligibles.	Copies des factures, liste des participants  Merci de préciser au mémoire de frais s'il s'agit de voyages internationaux et/ou nationaux et/ou locaux
<b><i>Hébergement</i></b>	Les dates d'hébergement doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat	Copies des factures, liste des participants
<b><i>Défraiements (per diem)</i></b>	Les dates de réalisation des dépenses doivent être comprises entre les dates de début et de fin du contrat	Liste des participants Attestation de versement de per-diem signé par le bénéficiaire
<b><i>Transport du matériel, transport des œuvres, fret :</i></b> Fret Assurance transport matériel Conditionnement des œuvres, emballage, fabrication caisse	Prestation uniquement, Les coûts internes de la structure bénéficiaire ne sont pas éligibles (rémunération des employés, frais kilométriques...)	Copie de facture
<b><i>Assurance des œuvres, assurance du matériel</i></b>		Copie de facture
<b><i>Taxes aéroport, Carnet ATA, Excédents de bagage MCO</i></b>		Copie du reçu fiscal Copie de facture Copie de facture
<b><i>Visas</i></b>	hors déplacement pour récupérer les visas	Copie du reçu de paiement du visa + photocopie du passeport
<b><i>Prestations / Honoraires :</i></b> Photographe Intervenant, expert Artiste Traduction	Pour les intervenants français le numéro de Siret ou d'Urssaf est obligatoire	Copie de facture ou de note d'honoraires Copie de facture ou de note d'honoraires Copie de facture ou de note d'honoraires Copie de facture ou de note d'honoraires
<b><i>Droits d'auteur :</i></b> Écriture Photographe Artiste Traduction	Pour les intervenants français le numéro d'AGESSA ou Maison des artistes est obligatoire	Copie de relevé de droits d'auteur

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES	OBSERVATIONS	TYPE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES
<b>Cachets :</b> Artiste  Technicien (régisseur, éclairage, monteur, truquiste...)		Copie du/ des bulletin(s) de salaire (Uniquement pour les structures françaises ) <u>ou</u> Copie du ou des contrat(s) de travail avec le(s) reçu(s) des versements ou attestation sur l'honneur (Uniquement pour les structures étrangères)
<b>Surtitrage - Sous-titrage</b>		Copie de facture
<b>Captation</b>		Copie de facture
<b>Communication :</b> Relations presse / prestations Catalogue Site internet temporaire propre à l'événement Brochure, flyer Invitation Affiche Publicité DVD Impression		Copie de facture
Graphisme Photogravure Traduction Photographe		Copie de facture ou de note d'honoraires ou de relevé de droits d'auteur
<b>Location de stand, d'espace, de salle</b>		Copie de facture
<b>Location de matériel et de studio</b>		Copie de facture
<b>Fabrication d'installation de décor</b>	Installation temporaire uniquement	Copie de facture
<b>Construction de structure temporaire</b>	Hors achat pérenne et en vue de réaliser une économie de fret	Copie de facture

***NB :** Toute facture relevant d'un contrat de cession de spectacle présentée en justification d'une dépense devra être accompagnée d'une copie dudit contrat. Dans le cas où le contrat de cession couvrirait des dépenses non éligibles, la prise en charge de l'Institut français sera limitée à 80% du montant total du contrat de cession de spectacle.*